

Image not found or type unknown



Propriété privée et ACCA

Par **SaSentLeSapin**, le **08/09/2014** à **10:17**

Bonjour,

J'ai constaté a posteriori que des individus sont venus sur notre terrain - une propriété forestière - et ont entrepris des travaux de débroussaillage sur une piste de débardage.

Il s'agit vraisemblablement de membres d'une ACCA.

Notre propriété forestière (>30 ha) est interdite de chasse, nous avons exercé notre droit de retrait.

Quelles sont les mesures à prendre ?

Merci.